

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à distance, par visioconférence/audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi premier mars par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 19
 Nombre de votants : 19

Abstention : -
 Pour : 19
 Contre : -

Étaient présents :

<i>Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 10 mars 2021</i>					
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé</i>	<i>Procuration à...</i>	<i>Suppléé par...</i>
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine				
DEVARS	Pascal		x		
DUCROCQ	Corinne	x			
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x			
LAMONERIE	Bruno				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude				
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain				
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RAYNAUD	Michel				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		19	1	0	0

Secrétaire de séance : Anémone LANDAIS
 Objet : Rapport d'activités 2020

AR PREFECTURE

024-200068260-20210310-2021031004-DE
 Regu le 11/03/2021

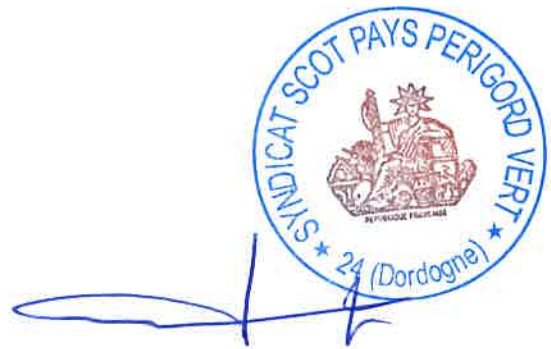
Objet : Rapport d'activités 2020

Monsieur le Président présente le rapport d'activités 2020 du syndicat mixte. Celui-ci sera ensuite transmis aux communautés de communes pour information, diffusé également sur le site Internet.

Il propose donc au comité syndical d'adopter ce rapport 2020.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'adopter le rapport d'activités 2020.



Le Président,
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20210310-2021031004-DE
Regu le 11/03/2021